

1 - De la colonisation à l'émancipation

Un combat politique

Jean-François Zorn

Deuxième conférence du cycle « Trois combats pour la liberté »

Nota bene : les chiffres en rouge indiquent les diapositives du Power Point. Si vous désirez l'obtenir, vous pouvez le demander à Jean-François Zorn : <jeanfrancois.zorn@orange.fr>

2 – Nous voici donc arrivés au deuxième combat pour la liberté que j'ai intitulé « De la colonisation à l'émancipation : un combat politique ». Ce sujet a déjà émergé lors de la conférence précédente qui portait sur un combat éthique « De l'esclavage à son abolition », grâce notamment aux questions que vous avez posées, toutes fort intéressantes et dont je vous remercie. Je sais, d'ailleurs, que se trouve parmi vous beaucoup de compétences sur ces sujets, c'est pourquoi je voudrais que celles et ceux qui ont vécu quelque temps outre-mer quel que soit le continent lèvent la main...

3 – C'est sans doute l'intérêt du sujet qui fait que notre assemblée n'est pas tout à fait représentative de la population française, mais c'est vraiment heureux que l'on puisse constater ce soir que, dans ce beau pays de France, nombreux sont les citoyens et les citoyennes qui ont vécu, et je n'en doute pas, aimé ces pays d'Outre-mer. Je compte donc sur vos lumières dans le débat qui suivra ma contribution pour poursuivre nos échanges. La première des questions que vous aviez posées la dernière fois portait sur l'origine du mot « traite ».

4 – C'est Maryline Lalire, linguiste et traductrice qui l'avait posée. J'avais quelque peu séché pour répondre mais j'ai repris la question et m'en suis entretenu avec Maryline que je remercie pour sa contribution, cela va me permettre de nous faire entrer dans la première période dont je voudrais vous parler : « la période précoloniale ». Mais avant d'aller plus loin je réponds à la question sur l'étymologie du mot traite.

5 – Si l'on commence par la fin, à savoir l'équivalent anglais du mot français traite on tombe alors sur « trade », c'est-à-dire « commerce ». C'est la traduction française du titre du livre de Fowell Buxton datant de 1839 que je vous ai présenté la dernière fois. Notons en passant qu'avec la traduction en français de ce livre un an après sa parution en anglais, se confirme le rôle actif des intellectuels antiesclavagistes britanniques en France pour trouver un « remède » au commerce des esclaves autrement dit une « alternative » à ce commerce.

6 - Si maintenant on se tourne vers les dictionnaires de la langue française :

- En ancien français « traicte » est un droit perçu aux frontières sur la circulation des marchandises. Donc il s'agit bien d'une transaction commerciale.
- C'est également le participe passé féminin substantivé de sous-tirer autrement dit de traire, d'où l'occurrence « traite ».
- Les premières occurrences du terme traite dans les dictionnaires français associent la traite aux Noirs et aux Blanches, c'est-à-dire à l'exploitation humaine, l'esclavage dans le premier cas, la prostitution dans le deuxième cas.
- Traite a aussi sans doute une origine latine « tractus », tirer, traîner, transporter (d'où l'expression « aller d'une traite ») ce qui a permis une extension du sens de la traite des Noirs à leur déportation d'un continent à l'autre.
- C'est exactement ce qu'est la traite des Noirs, deuxième étape du système commercial esclavagiste, après celle de la razzia en Afrique et avant celle du travail forcé dans les plantations des Amériques et des Caraïbes.

7 – Pardon pour ce petit excursus linguistique, mais il était nécessaire car il me permet de revenir aux propos de Fowell Buxton sur le sujet. Il écrit : « Rien ne m'ôtera la ferme conviction

que l'Afrique peut trouver dans ses ressources propres de quoi compenser largement la perte du commerce des esclaves.

Un commerce légitime ferait tomber le commerce des esclaves en démontrant combien la valeur de l'homme ouvrier l'emporte sur celle de l'homme marchandise.

On peut traiter cela de vision, mais j'ai l'espoir qu'un jour, pour chaque livre sterling que l'Afrique tire aujourd'hui de l'exportation de ses malheureux habitants, la fertilité de son sol lui en produira cent, soit en denrées destinées à sa consommation intérieure, soit en articles d'échanges pour le commerce régulier.

La délivrance de l'Afrique sera rendue effective par l'exportation de ses propres ressources ».

8 - On croirait entendre une déclaration actuelle en faveur du commerce équitable comme vous le voyez sur cette affiche de 2019 sauf que, en 1839, soit 180 ans auparavant, lorsque Fowell Buxton appelle de ses vœux un commerce légitime faisant tomber le commerce des esclaves, les conditions politiques, culturelles, économiques, administratives et techniques ne sont pas réunies en Afrique particulièrement pour que ce commerce puisse se réaliser dans de bonnes conditions.

En effet, au milieu du XIXe siècle, l'Afrique et l'Europe ne peuvent établir des règles économiques et politiques communes car les États européens ne se sont pas directement engagés en Afrique et, s'ils l'avaient été, ils auraient eu en face d'eux de nombreux responsables d'ethnies sans structure politique compatibles avec un État nation à l'Occidentale

9 – L'Afrique en 1839 est encore pratiquement inconnue du monde extérieur, c'est comme on l'a écrit et montré à l'époque une « Terra incognita »

10 – 30 ans plus tard, en 1870, comme l'indique cette carte, le continent africain n'a pas été pénétrée par les Européens. Ce que la légende nomme des « possessions » sont en réalité des comptoirs commerciaux qu'on a installés dans les anciens ports négriers et où les administrateurs pratiquent des échanges commerciaux avec leurs métropoles, mais ils ne sont pas encore à la hauteur de la vision de Fowell Buxton. Trois exceptions, toutefois : l'Algérie pour la France, l'Afrique australe pour la Grande-Bretagne, l'Angola et le Mozambique pour le Portugal qui sont des cas particuliers : ce sont des colonies de peuplement dans lesquelles ces trois États européens ont comme vis-à-vis les leurs, autrement dit des Blancs qui ont commencé à s'implanter depuis 1830 en Algérie et depuis le milieu du XVIIe siècle dans les colonies du Cap, de l'Angola et du Mozambique. C'est pourquoi les historiens parlent d'une « période précoloniale »... « pré » coloniale parce qu'on sait que la situation va changer et que bientôt le monde, et l'Afrique en particulier, vont entrer dans la période coloniale. Quels sont les facteurs de changement et de passage d'une période à l'autre ?

11 – Ils sont multiples : l'Europe du XIXe siècle vit un certain nombre de bouleversements simultanés qu'il me faut résumer en quelques mots et quelques images, bouleversements qui vont affecter le monde entier : sur le plan politique, même si la révolution française ne s'est pas généralisée en Europe, les idées des droits de l'homme et de démocratie politique traversent tous les États nations avec le corollaire d'une compétition entre eux en Afrique, ce qu'on a appelé « la course au clocher ». Sur le plan économique, c'est la révolution industrielle généralisée avec son effet immédiat de concurrence des États à la recherche de matières premières et de débouchés de leurs produits, l'Afrique sera évidemment au premier plan de ce grand mouvement. Sur le plan culturel et intellectuel le siècle des Lumières fait place, sans s'effacer, au siècle du romantisme particulièrement sensible à l'exotisme. Aussi, explorateurs et savants vont être les premiers à monter des expéditions en Afrique dont les découvertes vont enrichir au sens propre et au sens figuré les économies, les universités et les musées des pays occidentaux. Sur le plan religieux enfin, c'est le *revival* ou réveil du côté protestant et renouveau du côté catholique qui vont provoquer un essor considérable des missions extérieures qui en France avaient été bloquées au siècle précédent. Les missionnaires vont être aux côtés des explorateurs et des savants, les premiers également à pénétrer profondément le continent

africain. Je vais vous donner un exemple parlant sur ce sujet de la mission qui nous permettra dans la foulée de répondre à la question que vous avez posée le mois dernier concernant la différence entre les présences française et britannique en Afrique.

12 – En 1822, est créée à Paris la Société des Missions Évangéliques chez les peuples non chrétiens établies à Paris, plus couramment appelée la Mission de Paris. Son unique but, comme l'indique le règlement que vous voyez à l'écran, est de « propager l'Évangile parmi les païens et autres peuples non chrétiens », pour bien la distinguer des autres Sociétés d'évangélisation intérieures à la France qui se créent à la même époque. D'ailleurs les catholiques en font de même : en 1822 est créée à Lyon l'Association pour la Propagation de la Foi. Pour propager l'Évangile dans le monde il faut des agents, les fameux missionnaires. A la fin des années 1820, la Mission de Paris parvient à en recruter quelques-uns et parmi eux un jeune pasteur béarnais Eugène Casalis, que vous voyez à l'écran.

Or, En 1830, la France vient de conquérir Alger, et la Mission de Paris qui cherchait un lieu pour envoyer ses premiers missionnaires, forme Casalis à l'arabe pour l'envoyer là-bas. Mais une clause de l'accord entre la France et le Dey d'Alger interdit aux Français de porter atteinte aux institutions musulmanes. Donc Casalis ne pourra pas être envoyé à Alger. Où pourrait-il donc aller sachant qu'en 1822, la Marine française de la Monarchie est aux mains des catholiques et que, par conséquent le protestant Casalis ne pourra pas être envoyé dans un comptoir français ?

13 – C'est alors que les responsables de l'équivalent britannique de la Mission de Paris, la Mission de Londres qui a déjà posé le pied au Cap en Afrique du Sud et a commencé l'évangélisation des Populations tswana à l'intérieur du pays, propose d'aider la Mission de Paris à se développer en envoyant des missionnaires français dans une région de l'Afrique du Sud. Quelle idée bizarre, me direz-vous que d'envoyer des missionnaires français là-bas où la France n'a aucune influence !

14 – En fait deux raisons justifient cet envoi que la Mission de Paris va saisir : premièrement, en Afrique du sud existe une présence européenne bien plus ancienne que celle des Britanniques, celle composée de Hollandais mais également de Français huguenots qui, passés par le refuge en Hollande, ont émigré en Afrique du Sud après la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685. Ce sont les fameux Boers plus tard nommés Afrikaners. Ces Français de souche ont d'ailleurs toujours un quartier au Cap nommé Franschoek. Or, les Britanniques acquis aux idées abolitionnistes sont en conflit avec les Boers car ces Boers sont des esclavagistes et les Britanniques ont proclamé l'abolition de l'esclavage en Afrique du Sud en 1831. De plus les Britanniques acquis aux idées du Réveil religieux sont opposés aux Boers vieux protestants qui se considèrent comme des élus de Dieu, vivant séparément des Noirs pour les raisons que je vous ai expliquées la dernière fois, leur prétendue malédiction raciale.

15 - Donc la Mission de Londres serait trop contente que par l'intermédiaire de la Mission de Paris, des missionnaires français viennent en quelque sorte faire la leçon à leurs coreligionnaires esclavagistes et racistes. Mais, et c'est la deuxième raison qui justifie l'envoi des missionnaires français dans cette contrée, ces missionnaires ne devront pas s'installer dans les environs du Cap, mais devront aller au-delà, en pleine région païenne, où paraît-il, des chefs traditionnels africains demandent la venue de Blancs pacifistes et inoffensifs, donc ni militaires ni administrateurs, mais des médiateurs susceptibles de protéger leur souveraineté. Vous mesurez à la fois la fragilité et le danger de cette argumentation. Mais à l'heure du romantisme et de l'aventurisme, la Mission de Paris accepte cette proposition et trouve même deux autres hommes pour accompagner Casalis : un autre pasteur, Thomas Arbousset et un artisan, Constant Gosselin qui arrivent au Cap, fin 1832.

16 – Début 1833, au terme d'un péril d'un millier de kilomètres à bord de wagons tirés par des bœufs, dont je vous passe les détails, les trois hommes arrivent à Thaba Bosiu dans le massif

du Drakensberg entre les fleuves Orange et Calédon, capitale du grand chef du Lesotho, Moshoeshoe avec lequel ils se lient d'amitié.

17 - Casalis raconte à sa manière à la direction de la Mission de Paris, comment et pourquoi lui et ses compagnons sont arrivés là : « Des événements que nous n'avions pas pu prévoir ont complètement changé nos plans à la gloire de Dieu. Tandis que nous cherchions à pénétrer chez un prince peu disposé à recevoir l'Évangile, une tribu tout entière, les Bassoutos, s'est écriée "Passez de notre côté pour nous secourir". Ils reconnaissent pour chef un homme intelligent, nommé Moshoeshoe. Dès ce moment, il résolut d'employer tous les moyens possibles pour nous attirer chez lui. Nous aurions cru commettre une faute impardonnable en refusant de nous rendre à un appel aussi remarquable. Le doigt de l'Éternel était visible. Il nous montrait le chemin par lequel nous devons marcher. »

18 – Voici donc comment cette mission au Lesotho a commencée et ne s'est jamais achevée, puisque le Lesotho existe toujours comme État, ainsi que son grand chef honorifique, le roi Letsie III descendant de Moshoeshoe premier, qui est en fonction depuis 2019. Si la royauté est toujours en place au Lesotho et si le pays existe encore de nos jours, c'est bien grâce à des missionnaires protestants français arrivés là en 1833 dans des conditions rocambolesques. Rares sont les Français à le savoir... Le récit de Casalis de son arrivée avec ses compagnons que vous avez entendu est ce que, nous historiens, nommons « un légendaire missionnaire ». Non pas que ce récit soit inventé ou faux mais il repose sur une incontestable transaction que, nous encore historiens, nommons « un malentendu productif », c'est-à-dire une transaction entre une demande politique de Moshoeshoe et une offre religieuse de Casalis. Et la transaction ne va pas s'arrêter là puisque Moshoeshoe va demander la protection des missionnaires en contrepartie de son autorisation à les laisser s'installer dans son pays. Il leur donne un terrain sur lesquels ils vont bâtir une petite cité nommée Morija, du nom de la montagne où Abraham était parvenu à l'appel de Dieu sans savoir où il allait (livre de la Genèse chap. 22).

19 – Quelle est la suite de cette affaire et qu'est-ce que tout cela a à voir avec notre sujet sur la colonisation et l'émancipation ? Eh bien voilà : le cône-sud de l'Afrique est au milieu du XIXe siècle en pleine révolution que je vous explique à l'aide de cette carte. Dans la colonie du Cap où les Britanniques se sont installés se trouvent les Boers vivant au milieu de populations autochtones diverses, les Bushmen, les Hottentots, les Griqua qu'ils ont soumis. Mécontents de l'administration britannique qui leur est défavorable, les Boers entreprennent en 1835 une migration vers le nord, qu'on nomme le Grand Treck, illustrée par la flèche noire. Ils ont deux objectifs : fonder deux États, l'Orange et le Transvaal où ils seront souverains et repousser l'avancée des Zoulous l'un des groupes les plus puissants parmi les populations noires bantous, illustrée par une double flèche. S'en suivent une série d'affrontements violents dont le Lesotho risque d'être victime car il se trouve pris en étau entre Boers et Bantous. Or les Basothos sont des Bantous, plus pacifiques que les Zoulous, mais tout de même solidaires de leurs frères de couleur. Pour survivre à ce conflit, dit des 3B, le chef Moshoeshoe a donc besoin d'un soutien et il se tourne vers Casalis lui demandant d'intercéder auprès des autorités britanniques dont il sait l'animosité envers les Boers.

20 – Aussi, en véritable diplomate, Casalis adresse en 1842 au gouverneur britannique de la colonie du Cap, Sir George Napier, un dossier complet sur la situation du Lesotho en ces termes : « Le chef de la tribu des Basotho me prie d'écrire en son nom à votre excellence. Sa requête est que vous veuillez bien vous intéresser en sa faveur et de lui faire savoir s'il entre dans vos vues de reconnaître la tribu des Basothos et quelle serait la nature des bases du traité que votre État jugerait être les mieux adaptées aux besoins de ladite tribu et aux intérêts de la colonie »

Signé, votre très humble serviteur, pour le chef Moshoeshoe, Eugène Casalis.

21 – Le 13 décembre 1845, le traité Napier était signé entre le chef Moshoeshoe, qui a cédé de tenue, et le Gouverneur de la Colonie du Cap au nom de la couronne britannique reconnaissant la souveraineté de Moshoeshoe sur un État, le Basutoland, situé au nord de la rivière Orange jusqu'à son confluent avec le fleuve Caledon et interdisant de facto l'établissement de nouvelles colonies de peuplement des Boers risquant d'empiéter le territoire du chef des Basothos. Il est contresigné du missionnaire John Philip de la Mission de Londres, d'Eugène Casalis, Thomas Arbousset et Hamilton Dyke, missionnaires de la Mission de Paris et de deux vassaux de Moshoeshoe.

22 – Le Lesotho est un cas d'école de la situation pré-coloniale où la Grande-Bretagne, non seulement n'abolit pas la souveraineté autochtone des Basotho, mais la sauvegarde. Agissant ainsi, la Grande-Bretagne applique le système politique nommé *indirect rule*, gouvernement indirect qui a comme principal avantage de réduire la présence administrative étrangère en s'appuyant sur des dirigeants autochtones comme Moshoeshoe que l'on ne destitue pas mais que l'on protège d'où, étymologiquement le régime du protectorat.

23 – Qu'en est-il de la France ? Elle n'applique pas ce régime pendant la période pré-coloniale sauf à Tahiti en 1842 où un protectorat est imposé à la Reine Pomaré IV par le contre-amiral Dupetit-Thouars chargé de trouver des points de relâche de la marine française dans le Pacifique, mais également d'introduire la religion catholique dans l'archipel évangélisé par les protestants de la Mission de Londres depuis 1797. Pomaré s'était convertie au protestantisme et disposait d'un missionnaire anglais du style de Casalis, Georges Pritchard, mais le protectorat de la France est un leurre car la reine est déposée et exilée pendant cinq ans, avant que des missionnaires protestants français soient autorisés en 1863 à intervenir à Tahiti et exigent le retour de la reine qui n'aura cependant qu'un pouvoir honorifique. Le premier missionnaire protestant français arrivé à Tahiti n'est autre que Thomas Arbousset le pionnier du Lesotho. Ces affaires du Lesotho et de Tahiti, que j'ai évoquées rapidement m'ont permis de répondre à la question que vous aviez posé la dernière fois concernant à la différence entre la politique de la Grande-Bretagne et de la France dans la période précoloniale : vous avez compris que la Grande-Bretagne à travers le gouvernement indirect, entend conserver les souverainetés autochtones, la France pratique le gouvernement direct, c'est-à-dire remplace les souverainetés autochtones par des administrateurs français.

24 – L'influence occidentale dans le monde qui prévaut au milieu du XIXe siècle, à travers les explorateurs, les commerçants et les missionnaires va évoluer. Le continent africain, et l'ensemble du monde d'ailleurs, vont entrer dans la deuxième période que je désire vous présenter maintenant, la période coloniale proprement dite. Pour caractériser cette période par rapport à la précédente, je vais aller droit au but en brûlant quelques étapes, car je ne peux pas entrer dans les détails :

25 – Le 15 novembre 1884, Jules Ferry, président du Conseil de la Troisième République française et Otto von Bismark, chancelier du Reich allemand convoquent à Berlin une conférence internationale dite « Conférence africaine de Berlin » réunissant quatorze nations du nord de la planète, de toute l'Europe, des États-Unis d'Amérique, de la Russie et de l'Empire Ottoman, autrement dit la Turquie. Aucun responsable africain n'est présent alors que l'Afrique est le sujet même de la Conférence. C'est évidemment choquant pour nous aujourd'hui, mais cela tient au fait que les 14 chefs de gouvernement présents considèrent qu'ils n'ont pas d'équivalent en Afrique susceptible de négocier avec eux.

26 – On aurait pu faire venir, ne serait-ce que comme « observateurs » des représentants de l'Afrique, mais cela aurait posé la question du choix de ces personnes et de leur représentativité. Cette situation montre à la fois la faiblesse politique de l'Afrique, mais également la force dominante du monde occidental. Aucun représentant non plus de l'Asie et du Pacifique, les Occidentaux considérant que cette partie du monde n'est pas concernée par l'Afrique. Quel est l'objectif de cette conférence qui va durer du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 ?

27 – Dans son discours d’ouverture, voici ce que déclare le chancelier Bismarck : « En conviant la Conférence, le gouvernement impérial d’Allemagne, d’accord avec le Gouvernement de la République Française, a été guidé par la conviction que tous les gouvernements invités partagent le désir d’associer les indigènes de l’Afrique à la civilisation, en ouvrant l’intérieur de ce continent au commerce, en fournissant à ses habitants les moyens de s’instruire, en encourageant les Missions et les entreprises de nature à partager les connaissances utiles, et en préparant la suppression de l’esclavage, surtout la traite des Noirs, dont l’abolition fut proclamée au Congrès de Vienne comme un devoir sacré de toutes les puissances. »

Comme vous l’entendez, la question de l’esclavage demeure vive en 1885 encore. Bien sûr il ne s’agit plus de la traite atlantique mais des traites africaines et orientales qui mettent en péril le commerce interne à l’Afrique que la Conférence de Berlin veut promouvoir. Je remercie Monsieur Meymon de m’avoir offert le livre de Tidiane N’Diaye, *Le génocide voilé* qui, à travers une enquête historique le drame de la traite africaine et orientale. D’autre part, Bismarck ne parle pas de colonisation mais de civilisation et cette civilisation – occidentale bien entendu – n’est pas présentée comme imposée mais associée aux indigènes. Enfin les Missions chrétiennes sont également associées à l’entreprise, la Conférence a d’ailleurs été ouverte « au nom du Dieu Tout-Puissant ».

28 – Alors qu’en est-il exactement ? Pour répondre à cette question, tentons de passer des paroles aux actes. Le 26 février 1885, soit trois mois après l’ouverture de la Conférence, l’Acte général de la Conférence composé de 38 articles est adopté à l’unanimité. Outre les articles qui concernent la liberté de navigation et de commerce sur les grands fleuves Congo et Niger, l’abolition de l’esclavage pour permettre ce commerce, la création d’un immense État libre dans le bassin du Congo confié à l’Association Internationale du Congo, je retiendrai trois articles décisifs de la période coloniale.

29 – Articles 34 et 35

Article 34 La Puissance qui, dorénavant, prendra possession d’un territoire sur les côtes du Continent africain situé en dehors de ses possessions actuelles, ou qui, n’en ayant pas eu jusque-là, viendrait à en acquérir, et de même la Puissance qui y assumera un protectorat, accompagnera l’acte respectif d’une notification adressée aux autres Puissances signataires du présent Acte, afin de les mettre à même de faire valoir, s’il y a lieu, leurs réclamations.

Article 35 Les Puissances signataires du présent Acte reconnaissent l’obligation d’assurer, dans les territoires occupés par elles, sur les côtes du continent africain, l’existence d’une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit dans les conditions où elle serait stipulée.

Tout est dit dans ces deux articles et dans la caricature de Bismarck partageant l’Afrique comme un gâteau. Pour la première fois dans l’histoire, est défini un droit à la colonisation en vertu du fait qu’une Puissance ayant pris possession d’un territoire sur une côte a le droit et le devoir d’occuper l’arrière-pays et de l’administrer avec à la clef les problèmes de partage de délimitation de frontières. C’est ce qu’on appelle « La doctrine de l’Hinterland » (l’arrière pays)

30 – Article 6

Toutes les Puissances exerçant des droits de souveraineté ou une influence dans lesdits territoires s’engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l’amélioration de leurs conditions morales et matérielles d’existence ; elles protégeront et favoriseront, sans distinction de nationalités ni de cultes, toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables créées et organisées à ces fins ou tendant à instruire les indigènes et à leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation. Les missionnaires chrétiens, les savants, les explorateurs, leurs escortes, avoir et collections, seront également l’objet d’une protection spéciale. La liberté de conscience et la tolérance religieuse sont expressément garanties aux indigènes comme aux nationaux et aux étrangers. Le libre et public

exercice de tous les cultes, le droit d'ériger des édifices religieux et d'organiser des missions appartenant à tous les cultes ne seront soumis à aucune restriction ni entrave.

Une anecdote à propos des lieux de culte. La première rédaction de cet article parlait d'ériger chapelles et temples et le délégué turc a protesté et la version définitive est devenu « ériger des édifices religieux ». Notez aussi que la mission islamiste est libre. Alors que les articles précédant définissaient le droit la colonisation, cet article définit un « droit à la mission ». Les Sociétés missionnaires ne s'y tromperont pas voyant dans cet article une belle opportunité pour se développer mais prenant aussi le risque de la compromission politique.

31 – Cette conférence de Berlin est un événement diplomatique considérable qui va marquer l'histoire mondiale du XXe siècle car, si initialement elle ne concernait que l'Afrique, elle met en place un système et une méthode de colonisation qui vont s'appliquer ailleurs. La France, par exemple, l'utilisera pour prendre possession des territoires de ce qui va devenir L'Indochine française. La notion de « prise de possession » précisément qui figure dans l'article 34 de l'Acte général est la clef de voute du système.

Or comment et avec quels moyens un État occidental prend-il possession d'un territoire outre-mer ? L'Acte général n'en parle pas. Est-ce par la négociation aboutissant à un protectorat donnant ainsi des droits réciproques aux contractants ? Nous avons vu qu'ils étaient rares dans le cas de la France et qu'il a été imposé par la force à Tahiti. Donc la prise de possession est une épreuve de force et requiert des moyens militaires. Dans la quasi-totalité des situations, c'est ce qui va se passer entre 1880 et 1914 et encore après. Comme je n'ai pas le temps de passer toutes les situations en revue, je vais seulement en citer un brièvement : Madagascar.

32 – Le 3 septembre 1868, La reine Ranavalona II de Madagascar monte sur le trône à Tananarive assurant ainsi la continuité de la monarchie merina depuis un demi-siècle. La reine est protestante, car la Mission de Londres est très active dans l'île depuis le début du XIXe siècle. Ranavalona II modernise l'État malgache, mais ne régnant pas sur la totalité de l'île, elle tente d'imposer le pavillon merina sur les côtes, ce qui indispose les Français aidés des Jésuites français qui avaient établi un comptoir sur la côte nord-ouest et signé un acte de protectorat avec le roi précédent. En 1882, un bateau de guerre français tente d'amener les pavillons merina. Le gouvernement malgache envoie alors une ambassade à Paris mais apprend que la Grande-Bretagne, qui n'a qu'une influence indirecte sur l'île, n'a aucune prétention sur elle et qu'en échange d'une liberté de manœuvre en Égypte, elle laisse la France agir comme bon lui semble à Madagascar. C'est la contrepartie de l'Entente cordiale entre les deux pays. Malgré une tournée de la délégation malgache à Londres puis à Berlin, la France maintient sa position et en mars 1883 s'empare de Majunga sur la côté-ouest puis de Tamatave sur la côte-est. Le 17 décembre 1885 un traité de paix est signé avec la France réactivant le protectorat précédent.

33 – Entre temps le gouvernement français de Jules Ferry se sentant les mains libres à Madagascar demande à la Mission de Paris d'envoyer des missionnaires protestants français dans l'île afin de remplacer les missionnaires protestants anglais suivant ainsi l'opinion selon laquelle « qui dit protestant dit anglais qui dit catholique dit français ». Le Comité de la Mission de Paris refuse selon l'argument suivant : les missionnaires anglais ont fait allégeance à la France, ils doivent donc pouvoir continuer leur œuvre à Madagascar, l'Église malgache ayant d'ailleurs de nombreux pasteurs malgaches à sa tête. Ce refus provoque en France une virulente campagne de presse anti-protestante. En substance, il est écrit dans la presse que les protestants français ne sont pas de bons patriotes et des suppôts d'une puissance étrangère... la Grande-Bretagne.

34 – La Mission de Paris reviendra sur son refus d'envoyer des missionnaires protestants à Madagascar en 1896 alors que la conquête complète de l'île par la France est accomplie au terme d'une expédition conduite par un corps expéditionnaire de 15.000 militaires dont 2.000 soldats indigènes et 4.500 convoyeurs malgaches.

35 – Tananarive tombe le 30 septembre 1895 et l’acte de protectorat est à nouveau signé avec la nouvelle reine Ranavalona III. Mais un mouvement insurrectionnel, les Menalamba (Toques rouges) n’accepte pas cette compromission de l’oligarchie malgache avec la France qui envoie alors le général Joseph Gallieni en septembre 1896 pour mater la révolte. À peine arrivé, le 15 octobre, Gallieni fait exécuter publiquement le prince Rainandriamampandry, ministre de l’Intérieur qu’il estime complice des menalamba. Vous le voyez ici conduit au supplice par le pasteur Henri Lauga, le premier envoyé de la Mission de Paris à Madagascar. Puis le 28 février 1896, Gallieni abolit la monarchie malgache, envoie la reine en exil à la Réunion et devient gouverneur de Madagascar. L’insurrection est vaincue début 1897.

36 – Vous voyez, à travers cet événement, mais il y en aurait bien d’autres du même ordre à citer, qu’on est loin de l’esprit pacifique qui animait les plénipotentiaires occidentaux – sans oublier les Turcs – qui s’étaient réunis à Berlin une dizaine d’années auparavant pour jeter les bases du droit à la colonisation censé associer les Africains et bien d’autres peuples à la civilisation qu’on leur offrait de partager.

37 – Pourtant, le mouvement colonial s’est développé entre 1885 et 1914, au nom d’une notion que Gallieni a popularisé dans son livre racontant la campagne de Madagascar en 1900 à savoir « la pacification ». Ce terme a été utilisé ensuite pour caractériser les campagnes coloniales du Maroc et de l’Algérie comme le montre trois couvertures de livres. Le terme « pacification » dissimule dans un premier temps celui de guerre mais dans un deuxième temps la justifie sous couvert de résolution de conflits locaux et de protection des populations. Ce que je vous dis là n’est pas une justification personnelle de cette notion de pacification, qui me choque autant que vous sans doute, mais une explication de ce qu’a été la colonisation, un passé qu’il faut regarder en face

38 – Toujours est-il qu’à la suite de la Conférence africaine de Berlin, c’est toute l’Afrique qui passe sous contrôle occidental comme vous le montre cette carte qui établit la situation la veille de la Première Guerre mondiale. Vous voyez en bleu les possessions françaises avec l’AOF, Afrique occidentale française créée en 1895 et l’AEF, Afrique équatoriale française créée en 1910.

39 – Les possessions françaises vont s’élargir encore après la Première Guerre mondiale puisque l’Allemagne va perdre ses colonies qui seront redistribuées entre la France et la Grande-Bretagne, la France recevant de la SDN le mandat du Togo et du Cameroun. Il me faut maintenant traverser la période coloniale à grande enjambée en listant quelques grands événements marquants.

40 – Le premier de ces événements est incontestablement l’ enrôlement dans les armées alliées de la Première Guerre mondiale, de quelque 570.000 soldats issus des colonies venus combattre sur le Front en France, mais également dans celui d’Europe centrale. Les deux-tiers sont venus d’Afrique du Nord et de l’ouest et de Madagascar, le reste d’Indochine et du Pacifique comme ces soldats kanak.

41 – Les historiens estiment que le nombre de blessés et de morts parmi ces contingents, n’est pas très différent de celui des troupes européennes alliées, soit entre 8 à 10%. Sous la froideur de ces chiffres, se joue un drame aux immenses conséquences : les indigènes sont venus défendre ce qu’on leur a présenté comme leur patrie, la France et ses Alliés, ce qui a nécessité un effort de propagande considérable qui, globalement a réussi, mais avec trois contreparties :

42 – premièrement la découverte par les Européens d’une population sur laquelle ils fantasmaient et avec laquelle ils ont fraternisé en les accueillant dans les familles, les associations, les Églises, les champs, les hôpitaux ;

43 – la deuxième contrepartie est que la Première Guerre mondiale constitue la première vague d’immigration temporaire certes, mais bien réelle des étrangers en France ; la troisième est la découverte par ces étrangers du caractère faillible de la civilisation occidentale sur laquelle eux-aussi probablement, ils fantasmaient.

44 – D’où le questionnement du secrétaire général de la Mission protestante de Paris, le pasteur Daniel Couve qui parle déjà de dette à payer : « Les indigènes ne peuvent que sourire au-dedans d’eux auxquels nous avions vanté, à l’heure des conquêtes lointaines, les vertus pacificatrices de la civilisation blanche ! Comme ils doivent trouver étrange le contraste entre ce que l’Europe prétendait leur enseigner et la leçon de choses qu’elle est en train de leur donner ! »

45 – Après la Première Guerre mondiale, le 2^e événement qui caractérise la période coloniale au XX^e siècle est l’exposition coloniale internationale tenue en 1931 au Bois de Vincennes à côté de Paris. Manifestation exceptionnelle par sa durée (6 mois) et son succès (33 millions de billets vendus), elle fait office, précisément, d’antidote à la faillibilité de la France coloniale.

46 – C’est le maréchal Lyautey, dont on voit le Képi, qui en est l’organisateur. On est allé le chercher en l’arrachant à sa retraite à la suite d’une crise dans le Comité d’organisation qui travaillait au projet depuis dix ans. Avant de donner sa réponse Lyautey avait posé comme condition

47 – que les Missions chrétiennes disposent d’un pavillon car selon lui, les Missions incarnaient ce qu’il voulait montrer : la richesse, la variété et la mise en valeur des cultures d’Outre-Mer, autrement dit l’altérité culturelle à travers l’œuvre missionnaire. C’est ainsi que les Missions catholiques et protestantes ont disposé d’un important pavillon chacune, comme vous le voyez à l’écran (cf. UCJG)

48 – Lyautey avait refusé que l’Exposition coloniale soit un zoo humain, comme celui que la ville de Nantes avait présenté en 1929, ici à gauche sur l’écran. Néanmoins, un tel projet exhibant des Kanak, imaginé par un scénariste parisien, avec le soutien du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, Joseph Guyon, fut installée au Jardin d’Acclimatation du Bois de Boulogne pendant quelques semaines, ici à droite. Il fallut toute la pugnacité de l’ex missionnaire protestant et ethnologue en Nouvelle-Calédonie, Maurice Leenhardt, pour que cette exhibition cesse. Elle fut néanmoins reprise par le cirque allemand Hagenbeck qui présenta dans plusieurs villes d’Allemagne les Kanak comme les derniers cannibales et même des *Französische Kanniballen*. Mécontents de l’accueil reçu en Allemagne, les Kanak demandèrent à revenir à Vincennes dans le cadre de l’Exposition coloniale. Ce fut possible pendant un mois seulement au terme duquel ils repartirent en Nouvelle-Calédonie. Le gouverneur Guyon fut mis en retraite anticipée pour avoir autorisé cette exhibition...

49 – Le 3^e événement caractéristique de la période coloniale est à nouveau l’enrôlement de soldats indigènes dans la 2^e Guerre mondiale. Lorsqu’en 1939 éclate la guerre, les contingents mobilisés dans tout l’Empire français renforcent les unités de l’active, réparties en deux catégories de troupes : celles de l’armée d’Afrique et celles de l’armée coloniale. Dans l’armée d’Afrique, qu’on voit défiler sur les Champs Élysée le 14 juillet 1939, on trouve les Nord-africains (Algériens, Tunisiens et Marocains), et, dans la Coloniale, sous le même drapeau, des Africains de l’AEF et de l’AOF, des Somalis, des Malgaches des Antillais, Guyanais, Réunionnais, Canaques et Polynésiens, des Indochinois, soit 600.000 soldats sur 5 millions 400 mobilisés. La proportion de soldats indigènes mobilisés est donc à nouveau analogue à celle de la Première Guerre mondiale, 38100 d’entre eux ont été tués entre 1939 et 1945. Plusieurs nécropoles en hommage à ces soldats tombés au Front existent dans notre région dont celle du Rayol dans le Var en souvenir de leur participation au Débarquement de Provence d’août 1944.

50 – Or ces soldats n’ont pas combattu, comme leurs prédécesseurs de 1914-1918, que sur le territoire européen, mais dans leur propre continent, car, et c’est le 4^e événement de la période coloniale que je voudrais évoquer, l’Afrique, par la voix de Félix Eboué gouverneur du Tchad, s’est rapidement ralliée, à la France Libre du général de Gaulle, après l’Armistice de 1940.

51 – Désormais, les événements se précipitent : Le 30 janvier 1944, le général de Gaulle, président du Comité français de la Libération nationale, ouvre à Brazzaville une conférence consacrée à l’avenir des colonies africaines de la France. Conscient qu’un combat pour la liberté doit apporter plus de liberté à ceux qui l’ont mené, il peut désigner l’objectif : les Africains

devront « participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires ». Il n'est certes pas encore question d'indépendance, mais la voie de l'émancipation est ouverte, et « il ne faut pas tarder »

52 – « Il ne faut pas tarder » disait le général de Gaulle, et moi, mon temps est écoulé, je ne dois donc pas tarder à terminer cette communication. Aussi je vais droit au but en évoquant la 3^e période dans laquelle nous sommes aujourd'hui : « La période postcoloniale »

53 – À la suite de la conférence de Brazzaville, la Constitution de la 4^e République de 1946, crée l'Union française qui associe la Métropole et les départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Algérie) aux colonies administrées sous la forme de territoires d'Outre-mer. L'Union française est remplacée par la Communauté française dans la Constitution de la 5^e République adoptée par référendum en 1958. Seule la Guinée refuse d'y entrer et se déclare indépendante. Ces appellations indiquent toutes que dans les années 1950 un lien institutionnel demeure entre la France et son empire colonial.

54 - Ce lien devient caduque à partir de 1960, quand les anciens territoires colonisés d'Afrique accèdent à leur indépendance et se constituent en États souverains. Mais, secoués par des mouvements nationalistes au Cameroun et à Madagascar notamment, cette indépendance s'est faite dans un mélange de larmes de colère et de joie. On peut dire cependant que l'indépendance est l'acte formel d'émancipation des territoires colonisés.

55 – Mais la France d'aujourd'hui continue d'avoir des « Outre-Mers » avec une douzaine de territoires dotés d'une certaine autonomie : la Martinique, la Guyane, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Martin, la Guadeloupe, la Polynésie Française, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Réunion, les îles de Wallis-et-Futuna, les Antarcétiques Françaises et les Terres Australes, qu'on a nommés « les confettis de l'Empire ». Seule la Nouvelle-Calédonie vit actuellement un processus non (encore ?) abouti visant à son indépendance.

56 – Il est hautement symbolique de noter que, depuis 2020, ces territoires dépendent du « Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer » et qu'il est installé dans le même bâtiment que l'ancien Ministère des Colonies. C'est pourquoi on peut parler de situation postcoloniale, car la survivance des « Outre-mer » françaises comme l'existence de pays indépendants ex-colonies avec lesquelles la France entretient des relations de coopération, indiquent que la séparation entre le passé colonial et le présent post-colonial n'est pas totale. Vous le savez on a parlé de la « France-Afrique ».

57 – Faut-il d'ailleurs que cette séparation soit totale comme certains idéologues le pensent soit en instruisant un procès à la colonisation, soit en rompant les relations avec la France, pas seulement diplomatiques comme c'est le cas avec le Niger, mais entre les peuples ? En effet, nous avons appris dernièrement que des citoyens français ne pouvaient plus embarquer dans un avion pour le Niger.

58 – Entrerions-nous alors dans une ultime période que certains historiens prédisent nommée période « décoloniale » où tous les liens avec les ex-colonies seraient, non seulement coupés, mais effacés et oubliés à l'instar du déboulonnage des monuments commémoratifs de la période coloniale ? Nous pourrions en discuter.

59 – Il n'est d'ailleurs pas certain que les pays qui rejettent à juste titre l'esclavage et la colonisation occidentale ne soient pas en train de se faire recoloniser par d'autres comme le montre ce dessin humoristique.

60 – Sans doute vaut-il mieux faire œuvre de pédagogie : regarder notre histoire en face, l'expliquer aux jeunes générations et mettre en place des actions et des engagements visant à ne pas reproduire des relations de domination qui ont prévalu au temps de l'esclavage et de la colonisation, et apprendre à vivre ensemble.

61 – Je voudrais pour terminer, relater l'initiative d'un historien camerounais Achille Mbembe lancée lors du sommet africain de Montpellier en octobre 2021. Il plaide pour la création d'une commission composée d'historiens africains, franco-africains et français avec pour mission d'écrire une « nouvelle histoire des relations entre l'Afrique et la France ». Comme cette

histoire a été le plus souvent écrite par les seuls Européens enfermés dans leur discipline, il souhaite réhabiliter cette histoire par un regard africain croisé avec le regard occidental. Cette nouvelle histoire s'inspire du mouvement appelé « histoire publique », nourri de témoignages directs de la population et d'archives variées qu'on trouve dans les écoles, les associations les églises, les musées, les médias, tournée non pas vers les seuls spécialistes mais vers le grand public. Il s'agit de créer un nouveau narratif entre l'Afrique et l'Occident. Comme je suis associé à ce mouvement, j'espère que ce que je vous ai raconté aujourd'hui s'inspire d'un tel projet et vous aura intéressé.

62 – Merci de votre attention

63 – Annonce de la conférence suivante